UNIS POUR MIONS
LISTE D'UNION DÉMOCRATE, CITOYENNE ET ÉCOLOGISTE

Compte rendu du conseil municipal du 05 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS 1 À 4

Lors de la Conférence des Présidents, Francis Mena avait informé Monsieur le Maire que nous voterions pour le candidat de la majorité lorsqu'il n'y avait qu'un poste à pourvoir en tant que représentant de la ville de Mions, mais que nous souhaitions pouvoir bénéficier d'un poste au sein du Conseil d'Administration du Collège, sachant que Claude Cohen serait le représentant de la Métropole. Ce souhait devait être soumis à l'approbation du bureau des adjoints… Lors du conseil municipal, faisant fi de notre demande, l'équipe de Monsieur le Maire a présenté deux candidatures.

Donc sur trois postes, trois sont en faveur de la majorité, premier signe fort de leur souhait de ne pas partager le pouvoir démocratique. Et ce n'était qu'un début…

QUESTION 5

La majorité du conseil décide tel un seul homme de réduire de façon significative l'expression des Conseillers municipaux dans le magazine local *Mions le Mag*.

Le nouvel espace réservé à l'expression de notre Groupe diminue de 25 % par rapport à ce qu'il était lors des mandatures précédentes. Par ailleurs cette décision prise le 5 novembre est rétroactive de fait puisqu'elle a été appliquée pour le *Mions le Mag* de novembre/décembre.

Nous avons développé deux points essentiels pour nous :

- Cette délibération a valeur de modification du règlement intérieur, lequel perdure encore six mois après l'installation du nouveau Conseil. On peut s'interroger sur la légalité de celle-ci puisqu'elle a déjà été mise en place.
- Cette délibération conduit à une diminution significative du droit d'expression de l'opposition et est, ce faisant, illégale.

QUESTION 16

Nous nous sommes interrogés sur la possibilité offerte à l'ensemble des conseillers de se former compte tenu des principaux axes de formation et de la somme affectée : 6 600 euros.

Néanmoins les conseillers peuvent se former grâce à la procédure du DIF élus.

QUESTION 20

Nous faisons remarquer que la dotation pour le périscolaire est en baisse significative de 6 000 euros d'une année sur l'autre et que les activités proposées se limitent au temps de midi. Rien en fin de journée scolaire, de plus, le choix d'activités se trouve donc limité : nous votons contre.

Alors même que le temps d'accueil a augmenté dans le périscolaire, cette mesure entraîne une dégradation de la qualité d'accueil des enfants. Le programme de la majorité affichait pourtant l'ambition de « promouvoir la réussite scolaire des enfants »…

LES QUESTIONS ORALES

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors de sa séance du 16 juillet dernier le conseil municipal a alloué diverses subventions aux associations miolandes. Nous avons en séance dénoncé le manque de transparence de l'octroi de ses subventions, l'attribution étant peu ou prou le fait du Prince. L'objet, pour nous, Unis pour Mions, n'est pas de revenir sur la nécessité de subventions au monde associatif local, dont nous savons combien son rôle est important.

Néanmoins nous souhaitons avoir les explications nécessaires à l'attribution de subventions à trois associations spécifiquement dont deux doivent être considérées comme des associations para-municipales, il s'agit de C Fêtes Mions, l'OMS et L'AMMI, je rappelle de plus que deux de ces associations bénéficient d'une convention d'objectifs et de moyens et ont donc des obligations en termes d'information comptable et de gestion.

Nous souhaitons que soient mis à disposition de l'Assemblée Délibérante les éléments comptables des années 2019 et 2020 et les budgets prévisionnels qui ont conduit à l'attribution de subventions quasiment identiques à celle de l'an passé ; alors même que l'année associative 2020 aura été une année tronquée par la crise sanitaire que nous traversons.

Nous persistons à penser que pour l'année associative 2019/2020 les dotations à certaines associations n'ont pas fait l'objet d'une étude rigoureuse. Nous n'avons donc pas voté ces délibérations compte tenu de l'absence d'informations dues aux conseillers municipaux.

L'adjoint en charge de la vie associative accepte une consultation a posteriori des éléments comptables des trois associations concernées. Ce que nous ne manquerons pas de faire.

2. CRÉATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

À ce jour, hormis les commissions légales, aucune commission municipale n'a été créée. Pour notre groupe ces commissions sont le lieu où doit s'exprimer la Démocratie locale, mais aussi le lieu de partage de points de vue divers afin d'arriver à un consensus dans la prise de décision. Le Groupe Unis pour Mions souhaite la création des commissions suivantes : Culture ; Animations et sports ; Jeunesse et politique scolaire ; Urbanisme, développement durable et travaux ; Finances ; Vie Associative ; Famille et cohésion sociale ; Sécurité et prévention ; Ressources Humaines ; Vie économique ; Accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, suite au transfert des établissements d'accueil des jeunes enfants et des RAM du CCAS à la Ville, une commission Petite enfance a été créée en 2016.

Nous souhaitons rappeler que dans les communes de plus de mille habitants la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale.

Elles le seront… Certaines le sont déjà ! Nous avons dénoncé le fait que les droits de représentativité de l'opposition ne soient pas respectés : le Comité Technique Paritaire s'est réuni fin octobre sans l'opposition. INADMISSIBLE. Nous mettons en demeure le Maire de respecter la loi et de créer les commissions souhaitées dans le respect de la représentation proportionnelle de l'opposition.

Propos à méditer du 1er adjoint : « si vous avez des projets à nous soumettre on peut toujours en discuter… dans la rue »… Édifiant de la volonté d'ouverture de cette majorité.

Voici où en est le débat républicain à Mions !

3. PÉRIMÈTRES DES DÉLÉGATIONS

Le Groupe *Unis pour Mions* souhaite une présentation devant le conseil municipal du périmètre de chaque délégation d'adjoints et de conseillers délégués.

Dans le cadre de la qualité de l'information due aux membres de l'opposition le Maire a informé le conseil que les délégations et leurs périmètres ont été annoncés dans *Mions Le Mag* et sur l'espace Facebook de la ville et qu'il n'y a pas lieu à plus d'informations.

Quelle considération du Maire et de sa majorité pour l'information de l'opposition !

4. DROIT D'EXPRESSION DE LA MINORITÉ MUNICIPALE

Le groupe *Unis pour Mions* dénonce le changement de façon autoritaire et sans concertation de la possibilité d'expression, reconnue par la loi, des groupes d'opposition au sein du conseil municipal, cette modification portant dès la parution du prochain *Mions Le Mag* se fait en violation du Règlement Intérieur du conseil municipal approuvé en mai 2018.

Cette pratique démocratique douteuse conduit à réduire de façon inadmissible la place réservée aux opposants. Nous ne pouvons l'accepter et nous exigeons la mise à disposition d'un espace suffisant dans *Mions Le Mag* mais aussi dans le site internet de la ville et la page Facebook. Afin de définir les contours de cette expression nouvelle adaptée aux nouveaux type de médias, nous proposons la mise en place d'une commission *ad hoc* de six membres dans laquelle, outre le Maire et l'un de ses adjoints, les différentes forces politiques locales seront représentées à parité. Dans l'attente des propositions de cette commission nous demandons le respect de l'article 29 du Règlement Intérieur du 31 mai 2018.

Deux points nous paraissent plus que contestables :

- En premier lieu, la modification d'autorité par le maire du mode d'expression des groupes politiques et donc de l'opposition, révision mise en place dès avant la délibération du 5 novembre. Or en octobre le règlement intérieur du conseil municipal est toujours en vigueur puisque celui-ci perdure six mois encore après l'installation du nouveau conseil (le 4 juillet 2020) ;
- En second lieu, la réduction significative du droit d'expression de fait du groupe d'opposition puisque le nombre de signes dévolus à chaque conseiller

municipal passe de 155 caractères imprimés à 117 soit une réduction d'un quart…

Notre demande de création d'une commission destinée à réécrire le droit d'expression des groupes est balayée d'un revers de main, ainsi que notre demande de respect de l'article 29 du règlement intérieur qui à ce jour est toujours d'actualité.

Lors de son allocution en hommage à Samuel Paty, M. le Maire avait pourtant déclaré que « la liberté d'expression est un trésor précieux ». Il semblerait que cette dernière ne concerne pas l'opposition municipale !

5. LOCAL DE L'OPPOSITION

Une nouvelle fois, en ce début de mandat, nous constatons que la minorité que nous sommes au sein du conseil municipal est tenu pour quantité négligeable. Preuve en est avec la célérité avec laquelle la Commune a souhaité récupérer le local du groupe d'opposition *Oxygène*, pour y installer l'un de ses adjoints (soit dit en passant la Maison des Associations ne mérite plus son nom car plus de la moitié de la surface de celle-ci est dévolue aux services municipaux…). Les sept conseillers de notre groupe devront donc se contenter d'un local de 20 m^2.

Vous qui êtes les chantres des ratios mathématiques pour encadrer la liberté d'expression, nous vous proposons celui-ci :

lors du précédent mandat l'opposition se partageait 31 m^2 soit 3,88 m^2 par conseiller municipal, Aujourd'hui le groupe *Unis pour Mions* s'est vu attribué un local de 20 m^2, soit 2,85 m^2 par conseiller.

Ce faisant et compte tenu de ce qui précède la mise à disposition d'une salle, plus grande s'impose de droit.

Par ailleurs quatre mois après l'installation du conseil municipal le groupe *Unis pour Mions* ne dispose toujours pas de salle, la convention annoncée est demeuré lettre morte.

Nous n'avons pas été suivis dans notre démonstration qui s'appuyait pourtant sur la logique mathématique qui a conduit à revoir le droit d'expression de l'opposition. Est-ce étonnant ?

Selon Monsieur le Maire nous n'aurions pas à nous plaindre étant donné que son groupe à la Métropole aurait un bureau encore plus petit que celui qui nous est accordé. Nous vérifierons cela avec la Métropole.

6. PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE L'A46 SUD

Monsieur le maire, mais aussi Monsieur le troisième adjoint puisque nous avons appris dans *Mions le Mag* que vous étiez le représentant désigné avant même que le conseil municipal entérine cette décision.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en date du 2 septembre 2020, la commission nationale du débat public a validé la demande d'ASF/VINCI de réaliser une concertation pour le projet d'élargissement à 2 × 3 voies de l'A46 Sud.

Pouvez-vous nous préciser qu'elle est votre position sur cet élargissement et comment comptez-vous faire la publicité de cette concertation ?

Pour rappel : notre commune coupée en deux par l'A46 supporte à ce jour un trafic journalier moyen de 100 000 véhicules jour dont 20 000 poids lourds. Le taux de saturation d'une 2 × 3 voies est de 63 000 à 75 000 soit déjà largement en dessous du trafic actuel.

Le maire confirme son opposition à l'élargissement de l'A46 sud qui lui paraît néanmoins inévitable aujourd'hui. Et n'évoque pas la publicité que la commune fera à ce moment de concertation sur le projet.

EN CONCLUSION

Un conseil municipal marqué par la volonté affichée de ne pas travailler avec l'opposition, « nous avons été élus sur programme et nous l'appliquerons » (M. le Maire).

Vos projets ne sont pas les nôtres si vous souhaitez les évoquer ce ne sera certainement pas en commissions municipales mais « dans la rue » (dixit Julien Guiguet…)

Mais on considère également que tout est fait pour que notre parole ne porte pas, il n'est que de voir les atteintes intolérables voire plus… à notre droit d'expression.

Suite au prochain conseil municipal, en décembre certainement !

Vos élus Unis pour Mions : Francis Mena, Sophie Spennato, Bruno Vananty, Laure Hugonet, Yves Parret, Amélie Sanchez, Ivan Cattaneo.

Suivez-nous sur notre page Facebook Unis pour Mions

Contactez-nous à l'adresse unispoumions@gmail.com